



**Réseau Mondial
de Justice Électorale**

Réseau Mondial de Justice Électorale

Note Conceptuelle

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| NOTE CONCEPTUELLE | 3 |
| Antécédents | 3 |
| Objectif | 4 |
| Première Assemblée Plénière..... | 4 |
| Seconde Assemblée Plénière..... | 5 |
| Sujets d'intérêt actuels | 5 |
| Plateforme Mondiale d'Échange | 6 |
| Stratégie..... | 6 |
| Structure | 7 |
| Nature des décisions..... | 9 |
| Règles de participation | 10 |
| Adhésion..... | 11 |
| ACCORDS GÉNÉRAUX | 13 |
| ANNEXE : lignes thématiques du Comité Scientifique | 15 |

NOTE CONCEPTUELLE

Antécédents

Le Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique (TEPJF) a convoqué des Cours, Tribunaux et des Organes Judiciaires Électoraux à travers le monde, tout comme des organismes internationaux, organisations de la société civile, institutions académiques et des experts ou expertes dans le domaine des élections et de la justice électorale, dans le but de créer un Réseau qui permettra de développer, analyser et donner suite à un agenda mondial en commun en matière de justice électorale dans un État de Droit Constitutionnel et Démocratique.

Lors de la VIIème réunion du Groupe de travail sur la Jurisprudence Électorale Américaine, le TEPJF a proposé la création de ce Réseau, afin de mettre en place un agenda commun qui permettrait l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et de travaux pertinents en la matière, et de contribuer à la conception et à la mise en œuvre de stratégies communes pour résoudre des problèmes conjoints. Contrairement à d'autres associations et organisations qui se concentrent sur la promotion de la démocratie, ce Réseau serait composé d'institutions et d'experts se consacrant à la garantie de la justice électorale.

Le Réseau Mondial de Justice Électorale a pour mission de relever les défis auxquels font face les cours, tribunaux et organes judiciaires d'aujourd'hui dans les démocraties contemporaines, dans la perspective d'une protection efficace des droits politiques et électoraux des citoyens et des systèmes de représentation.

Le Réseau entend offrir un espace de réflexion spécialisée et transversale sur les principaux dilemmes normatifs, théoriques et pratiques auxquels sont actuellement confrontés les organes chargés de garantir et de faire respecter la Justice Électorale et l'État de Droit en matière démocratique. Dans le même ordre d'idées, l'objectif est de combiner l'analyse académique avec l'analyse constitutionnelle, avec une démarche de politique publique afin que les recommandations qui en découlent - de nature non contraignante - puissent être mises en œuvre par les institutions faisant partie du Réseau.



Objectif du Réseau Mondial de Justice Électorale

Renforcer la gouvernance démocratique mondiale fondée sur la délibération, la conception et la recommandation de stratégies ayant une perspective juridictionnelle aux niveaux national, régional et mondial, en privilégiant la communication et la coopération de nature dynamique, une collaboration élevée qui encourage l'échange d'informations électorales judiciaires, d'expériences, de pratiques exemplaires, d'avis consultatifs et de tout autre type de soutien répondant aux besoins individuels ou collectifs de ses membres en la matière.



Échanges
d'expériences



Communication
dynamique



Agenda
mondial



Stratégies
globales

Première Assemblée Plénière du Réseau Mondial de Justice Électorale

La Première Assemblée Plénière s'est tenue les 10 et 11 novembre 2017 à San Miguel de Allende, Guanajuato, Mexique. Il s'adressait aux représentants des Tribunaux Électorales, des Cours Constitutionnelles, des Cours Suprêmes de Justice, des Organisations Internationales et Régionales, des Académies, ainsi que d'autres institutions assurant la Justice Électorale, au cours desquelles 45 institutions ont participé à des sessions traitant des questions relatives aux sujets d'intérêt suivants

- Pourquoi un Réseau Mondial de Justice Électorale ?
- Désaffection démocratique
- Financement politique des élections
- Participation politique égale
- Révolution numérique dans la vie politique : l'intervention des juridictions électorales
- A quoi les organismes de résolution de Justice Électorale doivent-ils faire face ?

Seconde Assemblée Plénière du Réseau Mondial de Justice Électorale

La Seconde Assemblée Plénière se tiendra les 3 et 4 décembre 2018 dans l'Etat de Quintana Roo, Mexique. Dans cette Assemblée, les membres du Réseau consolideront la coopération et l'échange d'informations, de décisions et de bonnes pratiques, ce qui permettra de planifier des stratégies qui optimiseront la mise en œuvre de la Justice Électorale dans le monde.



Sujets d'intérêt actuels

Par le biais de recherches antérieures sur les principaux défis auxquels sont actuellement confrontées les démocraties dans le monde, quatre thèmes d'intérêt ont été identifiés :

- 1) La Désaffection démocratique,
- 2) La Participation politique égale,
- 3) La Protection des principes démocratiques dans les élections, et
- 4) La Révolution Numérique dans la Vie Politique ; dans l'Intervention des Juridictions Électorales.

Dans divers systèmes démocratiques à travers le monde, les citoyens expriment leur mécontentement à l'égard des mécanismes utilisés pour présenter leurs revendications ; cependant, la démocratie demeure la méthode de gouvernement et de renouvellement du pouvoir politique la plus fréquemment utilisée. Par conséquent, le thème transversal de la Seconde Assemblée Plénière sera la désaffection démocratique et les sujets de discussion seront liés aux trois autres thèmes.¹

¹ Voir l'annexe "Cadre de Référence Préliminaire 2018 " pour plus d'informations sur les quatre sujets d'intérêt pour la Seconde Assemblée Plénière.

Plateforme Mondiale d'Échange

Lors de la Première Assemblée plénière, il avait été convenu de lancer le fonctionnement de la Plateforme Mondiale d'Échange. Cette plateforme se veut un outil permettant l'échange et la discussion de documents juridiques et légaux et d'études académiques en matière de Justice Électorale. Elle facilite la participation numérique et transnationale entre tous les membres et est disponible dans les trois langues de travail, à savoir l'anglais, le français et l'espagnol. Elle compte actuellement quelque 60 documents provenant de 15 pays et de 10 organisations internationales et académiques (http://sitios.te.gob.mx/red_mundial/).



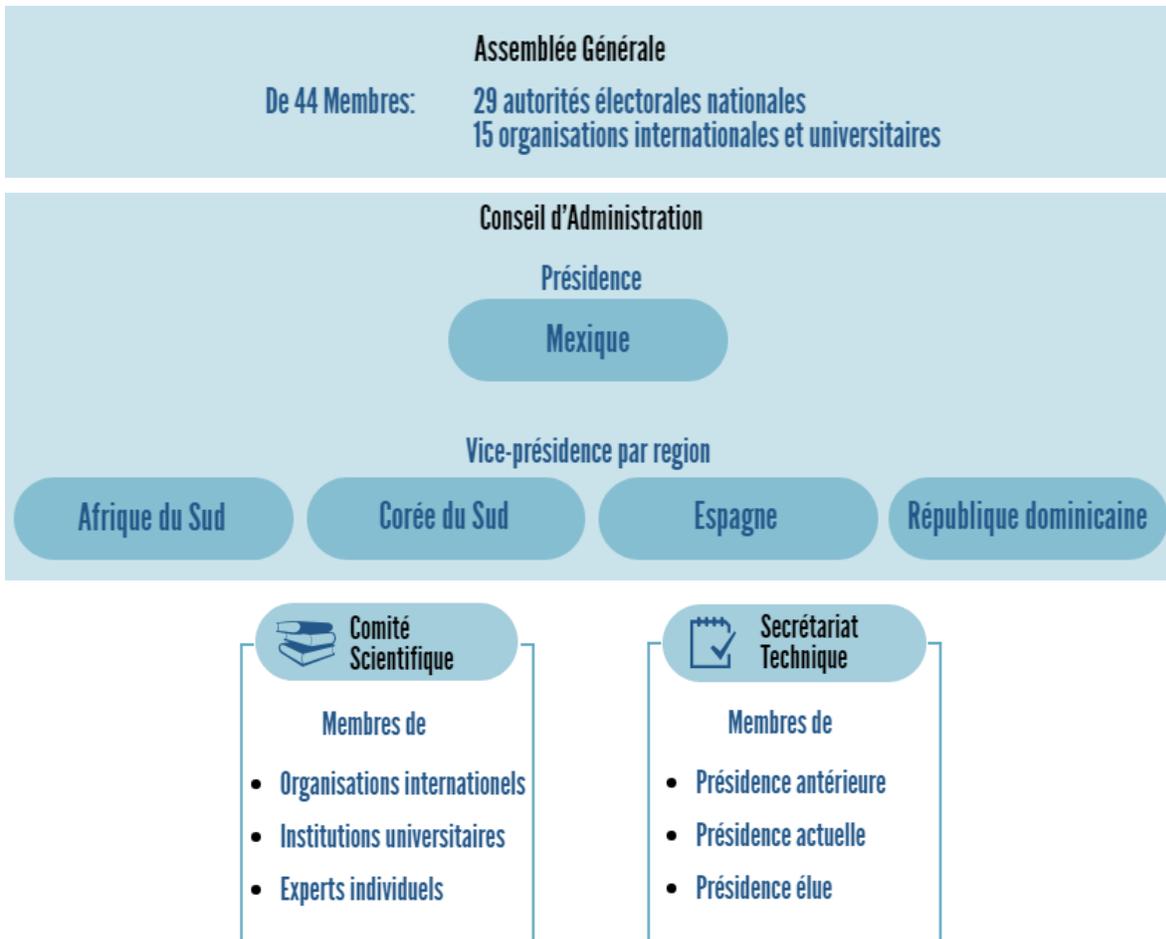
Stratégie

1. Tenir des réunions entre ses membres pour faciliter un dialogue direct avec les juges, les universitaires et les experts dans la sphère juridictionnelle-électorale, dans le but d'échanger des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques en vue de la mise en œuvre d'un agenda global de Justice Électorale.
2. Construire une plateforme technologique de pointe permettant de :
 - Susciter l'échange de documentation juridictionnelle, législative, électorale, institutionnelle, et informationnelle.
 - Créer une base de données dans laquelle les expériences législatives, les décisions judiciaires et les articles d'experts ou d'experts en la matière seront partagés.
 - Développer des séances à distance et périodiques entre les membres.
 - Tenir à jour des informations pertinentes sur la justice électorale, les défis des démocraties et des systèmes électoraux contemporains.
3. Concevoir des mécanismes consultatifs et de diagnostic, sur demande des membres, permettant d'évaluer des problématiques spécifiques, et également, de proposer des solutions viables à partir d'un point de vue de politiques publiques ou législatives.

On cherchera à garantir la diversité de toute proposition ou réponse faite pendant l'exécution de la totalité des lignes d'action.

Structure du Réseau Mondial de Justice Électorale

Le Réseau Mondial est composé de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration, du Comité Scientifique et du Secrétariat Technique. Cette structure garantit la continuité des travaux.





Assemblée Générale

L'Assemblée générale est l'organe principal du réseau et est habilité à discuter sur n'importe quel point et de prendre toutes sortes de décisions relatives à ce Réseau. L'Assemblée sera composée de tous les membres.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est l'instance dirigeante du Réseau Mondial, qui a le pouvoir de superviser et de recommander toute question concernant le Réseau. Sa mission étant de coordonner le travail du Réseau et de maintenir sa validité.

Le Conseil sera toujours composé d'une Présidence et de quatre Vice-Présidences par région, élus par l'Assemblée Générale du Réseau Mondial parmi les représentants des cours, tribunaux ou organes. Leur mandat sera de deux ans.

Comité Scientifique

Pour faciliter, soutenir et renforcer le travail du Conseil d'Administration, un Conseil Scientifique composé d'organisations internationales, d'organisations de la société civile, de centres d'analyse et de recherche. Son travail consiste à suggérer des thèmes d'étude et de nouveaux mécanismes de travail, ainsi que d'élaborer des documents et propositions relatives au domaine de la Justice Électorale.

Secrétariat Technique

Le Secrétariat technique est l'organe exécutif du Réseau Mondial, qui a la faculté de participer à toutes les réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration et d'exécuter leurs décisions. Il fera périodiquement un rapport au Conseil d'Administration et, de la même manière, il devra soumettre des rapports de ses actions à l'Assemblée Générale chaque fois qu'elle se réunira.

Le Secrétariat Technique sera composé d'un titulaire et d'un suppléant, lequel agira en l'absence du premier. Le Secrétariat Technique remplira ses fonctions avec le soutien du personnel que les membres du Conseil d'Administration déterminent, au sein même des tribunaux, des cours et autres organes qui l'intègrent. Le responsable du Secrétariat Technique sera proposé par la Présidence du Conseil d'Administration et le suppléant par les Vice-présidences. Les deux seront ratifiés par l'Assemblée Générale à la majorité simple. Le Secrétariat Technique représentera le Réseau Mondial et sera renouvelé tous les trois ans.

Groupes de travail

Pour le fonctionnement du Réseau Mondial et ses principaux axes d'action, il est prévu de mettre en place des groupes de travail pour analyser les décisions, les dossiers ainsi que les thèmes prioritaires. Ces groupes pourront se réunir le plus régulièrement et organiser les forums de discussion nécessaires pour produire des documents, des bases de données et d'autres contributions.

L'Assemblée Générale aura vocation à créer les groupes de travail qu'elle juge nécessaires à la bonne conduite des travaux du Réseau et qui seront composés de quelconque membre du Réseau.



Nature des décisions du Réseau Mondial de Justice Électorale

Tout document, recommandation et proposition adoptés par le Réseau Mondial sera **non contraignant** pour les membres. Les décisions seront prises autour d'un espace consultatif, délibératif, de rigueur académique et méthodologique, dans un contexte de liberté d'expression et de pensée, sur la base des codes d'éthiques établis et conformément à l'engagement commun sur la protection de l'information donnée par ses membres



Règles de participation

Le Réseau entend offrir un espace de réflexion spécialisée et transversale sur les principaux dilemmes normatifs, théoriques et pratiques auxquels sont actuellement confrontés les organes chargés de garantir et de faire respecter la Justice Électorale. Ce Réseau respecte les normes juridiques électorales et les décisions des tribunaux électoraux, ainsi que les principes démocratiques d'impartialité et d'indépendance de la justice électorale.

Pour le bon fonctionnement des séances de travail, les lignes directrices et les règles de participation au sein du Réseau sont proposées ci-après :

- **Participation électorale.** Promouvoir l'organisation d'élections libres, authentiques et régulières.
- **Fidélité quant à l'information partagée.**
- **Possibilité de contribuer à l'information.**
- **Respect de l'autonomie interne et les résolutions des organes électoraux intégrant ce Réseau.**
- **Attention respectueuses entre les participants.**

Adhésion

Afin que le Réseau Mondial respecte le principe de représentativité, on considère qu'il s'agit d'une intégration qui englobe les acteurs des différents systèmes de justice électorale dans le monde, et qui possèdent différentes expériences nationales, régionales et internationales. A ce titre, nous vous proposons les groupes de membres suivants :

- 1) Des représentants des cours, tribunaux et organes dont la fonction principale, exclusivement ou conjointement, est la protection ou la sauvegarde des droits politiques dans le cadre du contentieux électoral tout au long du cycle électoral ;
- 2) Des organisations internationales intergouvernementales, civiles ou autres organisations de natures connexes dont le mandat ou le domaine d'action comprend les thèmes propres au Réseau Mondial ; et
- 3) Des institutions et des centres de recherche spécialisés en la matière, ainsi que des experts, universitaires et spécialistes indépendants, dont l'expérience présente un intérêt pour les objectifs du Réseau Mondial.

Cette conception va au-delà des associations académiques et professionnelles ou les institutions spécialisées, au niveau national et international, en offrant un forum de réflexion collective sous différents angles, tout en préservant sa précision thématique.

Les membres de la Première Assemblée Plénière étaient chargés de se mettre d'accord sur les éléments de base du Réseau Mondial, tels que l'Acte Constitutif et les documents de base. L'admission de nouveaux membres sera confirmée par le vote qualifié des deux tiers des membres présents à l'Assemblée Générale du Réseau Mondial de Justice Électorale.

Dans le processus de création du Réseau Mondial, l'adhésion sera gratuite et les Membres définiront comment financer collectivement les projets convenus dans l'Agenda Initial, en tenant compte du rôle consultatif du Réseau.

Chaque membre institutionnel pourra nommer une personne qui agira en tant qu'agent de liaison et de communication avec le Réseau.



Actuellement, le Réseau Mondial compte 44 membres, dont 29 sont des autorités électorales nationales et 15 sont des organisations internationales et académiques.

| | | | | |
|------------------|--|------------------------|---|--|
| Afrique du Sud | Tribunal Électoral | Vice-présidence | Commission de Venise | |
| Argentine | Chambre Nationale Électorale | | Organisation des États américains | |
| Bolivie | Tribunal Suprême Électoral | | Cour interaméricaine des droits de l'homme | |
| Brésil | Tribunal Suprême Électoral | | Cour européenne des droits de l'homme | |
| Canada | Cour d'Appel Fédérale | | PNUD Mexique | |
| Chili | Tribunal Qualificateur des Élections | | IDEA International | |
| Colombie | Conseil d'État | | Fondation internationale pour les systèmes électoraux | |
| Corée du Sud | Cour Constitutionnelle | | Organisation internationale de droit du développement | |
| Costa Rica | Tribunal Suprême Électoral | | Commission internationale des juristes | |
| Espagne | Tribunal Suprême | | Forum des juges et juristes d'Afrique | |
| Espagne | Conseil Central Electoral | Le Centre Carter | | |
| Etats-Unis | Cour Suprême de l'Arizona | Vice-présidence | Comité Scientifique | |
| Etats-Unis | Cour Suprême du Wisconsin | | | Andrea Pisaneschi, Université de Sienne, Italie |
| Ghana | Commission Électorale | | | Jean-Philippe Derosier, Université de Lille-II, France |
| Indonésie | Corte Constitucional | | | Michael Freitas Mohallem, Fondation Getulio Vargas, Brésil |
| Jamaïque | Suprema Corte | | | Rafael Rubio, Centre d'études politiques et constitutionnelles d'Espagne |
| Kazakshtan | Consejo Constitucional | | | |
| Le Salvador | Tribunal Suprême Électoral | | | |
| Mexique | TEPJF | | | |
| Pays-Bas | Conseil d'État | | | |
| Panama | Tribunal Electoral | | | |
| Paraguay | Tribunal Supérieur de Justice Électorale | | | |
| Portugal | Tribunal Constitucional | | | |
| Rép. Dominicaine | Tribunal Supérieur Électoral | | | |
| Sri Lanka | Cour Suprême | | | |
| Tanzanie | Cour d'Appel | | | |
| Ukraine | Cour Administrative Suprême | | | |
| Uruguay | Tribunal Électoral | | | |
| Zambie | Cour Suprême | | | |

ACCORDS GÉNÉRAUX

Ville de Mexico, Mexique

Le 9 mai 2017

Les Représentants du Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique, l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le Développement au Mexique, l'Organisation des États Américains, l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Électorale (IDEA International), la Chambre Nationale Électorale de la République argentine, le Tribunal Supérieur Électoral du Brésil, le Tribunal Qualificateur des Élections du Chili, le Conseil National Électoral de Colombie, le Tribunal Suprême Électoral du Costa Rica, la Cour Constitutionnelle de la République d'Indonésie, la Fondation Internationale pour les Systèmes Électorales (IFES pour ses sigles en anglais) et la Fondation Getulio Vargas, réunis à Mexico le 8 et 9 mai 2017 réunis dans le cadre de la Réunion Préparatoire du Réseau Mondial de Justice Électorale, **avons convenus de** :

1. Réaffirmer l'intérêt des participants à créer un réseau pour la génération et distribution de la connaissance sur le rôle de la justice électorale dans la protection de l'intégrité pendant le processus électoral. Le Réseau Mondial de Justice Électorale (RMJE), compte tenu de la pluralité de la conception des institutions et mécanismes pour la tutelle des droits politiques à chaque pays.
2. Explorer plusieurs alternatives d'adhésion, en prenant en considération l'inclusion des organes dont la fonction principale, exclusive ou partagée, est la protection ou sauvegarde des droits politiques au sein du contentieux électoral, pendant le cycle électoral. De même, Il sera tenu compte de la participation d'organismes internationaux, fondations, centres de recherche (think tanks) ou universités dans la mesure où ils apporteront des connaissances et ressources du point de vue de la justice électorale, afin de faire face aux défis des démocraties contemporaines. Les membres fondateurs fixeront les critères d'admission de nouveaux membres au Réseau.
3. Considérer les quatre systèmes de Règlement des Litiges Électorales, conformément au Manuel de Justice Électorale d'IDEA International, de sorte que l'intégration du Réseau tienne compte des représentants correspondants à chacun de ces quatre systèmes :
 - a. Par une assemblée législative ou d'autre assemblée politique
 - b. Par un organisme dans une des catégories ci-dessous
 - i. Tribunaux ordinaires du pouvoir judiciaire
 - ii. Tribunaux ou conseils constitutionnels
 - iii. Tribunaux administratifs

- iv. Tribunaux électoraux spécialisés
 - c. Par des organismes d'administration électorale jouissant de pouvoirs juridictionnels.
 - d. Par des organismes ad hoc créés à l'aide de la communauté internationale ou comme une solution institutionnelle interne pour un procès électoral spécifique.
- 4. Préciser que tout accord pris au sein des séances du RMJE ne sont que des recommandations sans effets contraignants pour les membres de ce Réseau.
- 5. Établir un Code d'Éthique, devant être adopté par les membres du RMJE. Le Code d'Éthique contiendra un ensemble de principes indispensables pour faire partie du Réseau.
- 6. Adopter toute mesure nécessaire pour maintenir la continuité et la dynamique de ce Réseau, à travers une stratégie de communication constante. À cette fin, chaque membre nommera un représentant et responsable de la communication parmi les membres du Réseau. Par ailleurs, plusieurs activités spécifiques seront développées :
 - a. Mener une étude ou un diagnostic sur les organismes chargés de la tutelle des droits politiques au niveau mondial et/ou régional.
 - b. Le Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération du Mexique (TEPJF) mettra une plateforme virtuelle à la disposition des membres du Réseau, au sein de laquelle seront partagés les documents fondamentaux, ainsi que les études déjà existantes ou produites par le Réseau et/ou ses membres.
 - c. La Fondation Internationale pour les Systèmes Électoraux (IFES pour son acronyme en anglais) contribuera à la formation et au renforcement des réseaux régionaux de droits politiques.
- 7. Fixer le 30 juin 2017 comme date limite pour définir les priorités thématiques du RMJE, qui seront discutées pendant la séance plénière, en considérant que l'un des axes transversaux sera la parité de genre.
- 8. Analyser les alternatives de soutenabilité financière du RMJE.
- 9. Réaliser la séance plénière du RMJE les 10 et 11 novembre 2017, à San Miguel de Allende, Guanajuato, Mexique.

ANNEXE : lignes thématiques du Comité Scientifique

Désaffection démocratique

Après la troisième vague de démocratisation et avec la généralisation des processus électoraux, la justice électorale joue un rôle décisif en garantissant la stabilité du système démocratique dans sa conception la plus large (le droit de vote et celui d'être élus, le système des partis politiques et la légitimité de l'accès au pouvoir politique) conformément au cadre normatif et la consolidation de la gouvernabilité démocratique.

Dans divers systèmes démocratiques à travers le monde, les citoyens expriment leur mécontentement face aux mécanismes de collecte de leurs revendications ; cependant, la démocratie demeure la méthode la plus fréquemment utilisée pour gouverner et renouveler le pouvoir politique, ainsi que ses mécanismes de consultation populaire, mécanisme idéal pour traiter les plaintes et le mécontentement de la société.

Pour Freedom House, 2016 constitue la onzième année consécutive durant laquelle les forces populistes et nationalistes ont réalisé d'importants progrès au mépris des droits politiques et des libertés civiles dans le monde. En dépit du fait que nombre de démocraties contemporaines organisent des élections périodiques et libres, les citoyens sont déçus par la démocratie et n'octroient que peu de confiance en leurs institutions (Latinobarómetro, 2016). Néanmoins, les démocraties du monde entier continuent de canaliser le mécontentement de la société dans l'urne électorale : à travers les élections, les plébiscites et les référendums.

Selon Arend Lijphart, pour que l'instauration d'un gouvernement démocratique soit couronnée de succès, il est essentiel qu'il y ait deux éléments : le partage du pouvoir et l'autonomie des groupes, car cela encourage la participation des groupes à la prise de décision. La participation des citoyens et de la société civile dépendra des moyens qu'ils pourront utiliser pour modifier et surveiller en permanence le fonctionnement du système politique. Ces mesures comprennent le recours au pouvoir judiciaire, aux médias et aux organes électoraux pour influencer le système électoral.

Dans divers systèmes démocratiques à travers le monde, les citoyens expriment leur mécontentement à l'égard des mécanismes utilisés pour présenter leurs revendications ; cependant, la démocratie demeure la méthode de gouvernement et de renouvellement du pouvoir politique la plus fréquemment utilisée. Par conséquent, le thème transversal de la Seconde Assemblée Plénière sera la désaffection démocratique. Les sujets qui seront discutés lors de la Seconde Assemblée Plénière étudieront également leur relation et leur impact sur la désaffection démocratique.

Participation politique égale et universelle

Dans de nombreux contextes, il existe des obstacles à une participation politique et publique égale et universelle. Ces obstacles peuvent comprendre la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, le sexe, la langue, la religion, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la naissance, la nationalité, les opinions politiques, le handicap ou toute autre situation.

Toute inégalité d'accès à d'autres droits de l'homme peut entraver l'exercice effectif des droits de participation politique. Les organes juridictionnels doivent assurer l'égalité et l'universalité afin d'exercer efficacement les droits politiques et électoraux.

- Protéger les droits de la communauté LGBTQTTTI+ lors des élections
- Équité des genres dans les processus électoraux
- Inclusion des groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, les migrants et les personnes privées de liberté
- Participation politique des groupes ethniques, religieux, des populations et des communautés autochtones.
- Redécoupage électoral : le *Gerrymandering*

Protection des principes démocratiques dans les élections (intégrité électorale)

Les élections peuvent contribuer à l'avancement de la démocratie, du développement, des droits de la personne et de la sécurité, mais elles peuvent aussi miner ces progrès. C'est là que réside l'importance de la démocratie et donc de la protection des droits politiques et électoraux. L'intégrité électorale se réfère aux élections fondées sur les principes démocratiques du suffrage universel et de l'égalité politique, caractérisées par la préparation et la gestion, l'impartialité et la transparence tout au long du cycle électoral.

- Financement et contrôle du financement
- Indépendance et conduite des institutions électorales
- Causes de nullité des élections
- Autres sujets possibles : influence extérieure sur les élections, transparence et responsabilisation.

Révolution numérique et processus électoraux

Les nouvelles technologies réforment la politique et, en particulier, les élections. Les partis politiques et les candidats utilisent les réseaux sociaux pour toucher les électeurs, mobiliser les partisans, recueillir des fonds et communiquer les politiques. Les électeurs utilisent les réseaux sociaux pour s'impliquer dans les campagnes, avec les politiciens et d'autres électeurs sur des questions liées aux élections, en vue d'élargir le débat public.

Une telle activité multidirectionnelle peut renforcer l'intégrité et la transparence des processus électoraux et enrichir la démocratie. Mais les réseaux sociaux sont également utilisés pour désinformer ou informer de manière inappropriée. De telles actions peuvent ou non affecter les résultats des élections et miner la confiance dans l'intégrité des processus démocratiques. C'est pourquoi il est nécessaire de discuter des répercussions possibles des réseaux sociaux sur le processus électoral.

- Cybersécurité dans les élections
- Régulation des réseaux sociaux et fausses informations lors des élections
- Les technologies au service de l'accès à la justice, de l'interaction et de la participation des citoyens
- Autres sujets possibles : l'éducation politico-électorale